



# Union Patriotique

## DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

### ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

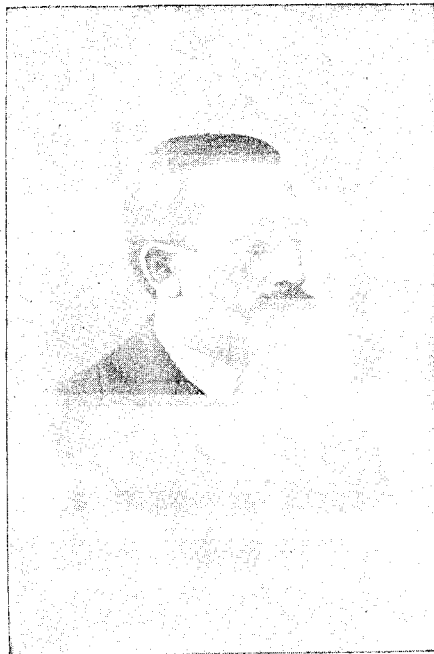
Français ! rien que Français !  
V. DE LAPRADE.

### LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine  
de 7 à 9 h. du soir



M. Jacques PREISS

DÉPUTÉ DE COLMAR

Au moment où l'attention de l'Europe entière est fixée sur les événements qui se déroulent à l'autre extrémité de ses rivages, nous reportons plus ardemment que jamais, nos sympathies vers nos frères exilés d'Alsace-Lorraine, soumis depuis vingt-six années à un long et douloureux martyre.

Si le sentiment généreux inhérent à notre race nous attire à bon droit vers les opprimés, combien doivent nous être plus chers ceux de notre sang, otages silencieux et inconsolés de nos désastres.

Aussi, remercions-nous vivement la *Fédération des Sociétés Alsaciennes-Lorraines* et son dévoué président, M. J. Sansbœuf, de nous permettre de placer sous les yeux de nos adhérents le portrait de M. Jacques Preiss, le jeune et vaillant député de Colmar, dont la protestation éloquentement au Reichstag a confirmé une fois encore l'impuissance de « la force et de l'arbitraire », dans un choix de nationalité.

Pensons donc toujours aux Crétois, aux Arméniens d'Alsace-Lorraine, à ceux qui n'ont jamais donné leur consentement à l'inique traité de Francfort.

Pour l'honneur de la conscience humaine, la question d'Alsace-Lorraine demeure ouverte sans prescription.

De notre côté, restons décidés à ne jamais laisser amoindrir par aucun incident secondaire, les hautes et légitimes revendications de la Patrie française et des Alsaciens-Lorrains.

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 17 février.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Sanaoze, président.

### CONDOLÉANCES

Au nom du Comité, M. Sanaoze exprime nos sympathiques condoléances à notre collègue et ami, M. Grosset, qui, tout récemment, a eu la douleur de perdre son père.

### CORRESPONDANCE

Après l'adoption du dernier procès verbal, lecture est donnée de la correspondance, notamment de lettres de remerciement de MM. Coste-Labaume et Tubuy, de l'*Union patriotique de l'Ain*, des *Touristes Lyonnais* et de la *Gauloise de Vaise*.

Le Comité entend l'analyse des comptes rendus annuels de la *Fédération colombophile de Lyon*, de la *Société fraternelle des Anciens Mobiles du Rhône* et de celle des *Anciens Soldats du 62<sup>e</sup> de ligne*; des félicitations chaleureuses sont votées à ces diverses organisations.

M. Dupont, de Roubaix, a demandé des renseignements lui permettant de travailler à créer une *Union patriotique du Nord*; notre correspondant a été prié de se mettre en rapport avec M. Wachmar, de Lille, qui avait émis une proposition analogue en août 1896.

### ADHÉSIONS

Le Comité inscrit avec plaisir l'adhésion de la Société des *Anciens Soldats du 157<sup>e</sup> de ligne*, à laquelle des remerciements chaleureux sont adressés par le Comité.

### CONFÉRENCE PATTÉ

M. Sanaoze rappelle au Comité l'éclatant succès de la conférence de M. Patté, directeur du *Soldat*, donnée, le 13 février, sous le patronage de l'*Union patriotique du Rhône* (Voir plus loin le compte rendu).

## MONUMENT BLANDAN

Dans les circonstances présentes, le Comité a dû décliner l'invitation de la Société des *Anciens Soldats du 26<sup>e</sup> de ligne* de participer à la constitution du Comité du monument Blandan, notre Association étant exclusivement préoccupée, à l'heure actuelle, de mener à bien l'Œuvre des Plaques Commémoratives.

## PLAQUES COMMÉMORATIVES

M. Sanaoze fait part au Comité de sa visite à M. le général Zédé, à qui a été offert un exemplaire du projet des Plaques Commémoratives. La même démarche sera faite par lui auprès de M. le Recteur de l'Université, de M. le Préfet du Rhône et de M. le maire de Lyon.

Lecture est faite de lettres de M. Gromolard, de Pontivy, et de M. Fond, maire de Condrieu; elles sont insérées au présent Bulletin.

M. Sanaoze présente le compte rendu de la réception offerte à la presse lyonnaise, le 8 février, à notre siège, en présence de MM. Pagny et Dubuisson.

M. Melou, inspecteur primaire de la circonscription rurale de Lyon, a remis au trésorier spécial, M. Hess, la somme de 572 francs 50, montant des souscriptions recueillies dans les écoles de sa circonscription; le détail en sera publié.

Le Comité a exprimé, par lettre, sa profonde gratitude à M. Bianconi, inspecteur d'Académie, et à M. Melou, inspecteur primaire.

L'envoi de demandes personnelles de souscription aux notables lyonnais a été commencé.

La *Gaîté Gauloise* a recueilli, dans une soirée amicale, une souscription collective de six francs.

La séance est levée à dix heures 45.

## Œuvre des Plaques Commémoratives

4<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

Ecole de garçons de Neuville-sur-Saône, 14 fr. — Ecoles de Poleymieux, garçons et filles, 14 fr. 85. — Ecole La Martinière à Lyon, 72 fr. 05. — Ecoles de Montrottier, garçons et filles, 4 fr. 75. — Ecole de St-Ignay-de-Vers, 1 fr. 35. — Ecole de garçons, rue de la Thibaudière, 2 fr. — Ecole de garçons, rue Béchevelin, 1 fr. 60. — Ecole de filles, rue St-Michel, 4 fr. — Ecoles, rue Smith, 30, garçons et filles, 6 fr. — Ecole maternelle, rue Gilibert, 1 fr. — Ecole de garçons, rue Duguesclin, 5 fr. — Ecoles, route de Vienne, garçons et filles, 6 fr. 65. — Ecole de garçons, rue Chaponnay, 5 fr. 25. — Ecole de filles, rue Mazenod, 5 fr. 25. — Ecoles, place Morel, garçons et filles, 5 fr. 80. — Ecoles, garçons et filles, rue Palais-Grillet, rue Centrale, rue des Forces et rue Mercière, 5 fr. 50. — Ecole primaire supérieure, place de Serin, directeur M. Coumès, 9 fr. 80. — Ecole primaire et cours complémentaires, place de Serin, directrice Mlle Renard, 10 fr. 10. — Circonscription rurale de Lyon, versé par M. Melou, inspecteur primaire, 572 fr. 50, dont le détail suit :

Ecole mixte, Tupins et Semons, 3 fr. — Ecole de filles, Condrieu, 3 fr. — Ecole de garçons, Condrieu, 1 fr. 50. — Ecoles de Longes, Dizimieux, Trèves, garçons et filles, total 6 fr. 95. — Ecole de St-Romain-en-Gal, 3 fr. 50. — Ecole de St-Cyr sur le Rhône, 2 fr. 40. — Morel, instituteur à Ste-Colombe, 1 fr. — Ecole de garçons, Givors-Centre, 10 fr. 60. — Ecole de filles, Givors-Centre, 8 fr. 45. — Ecole de garçons, Givors-Canal, 11 fr. — Ecole de filles, Givors-Canal, 10 fr. — Ecole maternelle de Givors-Canal, 4 fr. 20. — Ecole maternelle de Givors-Freydière, 4 fr. 50. — Ecole maternelle de Givors-Centre, 4 fr. 60. — Ecole de garçons, Givors-Bans, 3 fr. 40. — Ecole de filles, Givors-Bans, 2 fr. 30. — Les instituteurs et institutrices de Chassagny et Montagny, 4 fr. — Ecoles

d'Echalas, garçons et filles, 6 fr. 40. — Ecole mixte de la Rodière, 3 fr. 50. — Ecoles de St-Romain-en-Gier, garçons et filles, 2 fr. 60. — Ecoles de St-Andéol-le-Château, garçons et filles, 10 fr. 15. — Ecoles de Grigny, garçons et filles, 10 fr. — Ecoles de Limonest, garçons et filles, 7 fr. 75. — Ecoles de Chasselay, garçons et filles, 6 fr. 25. — Ecoles des Chères, garçons et filles, 5 fr. 30. — Ecoles de Civrieux, garçons et filles, 4 fr. 20. — Ecoles de Marcilly, garçons et filles, 4 fr. 55. — Ecoles de Lissieu, garçons et filles, 3 fr. 40. — Ecoles de Dardilly, garçons et filles, 4 fr. 35. —

Ecoles de St-Cyr au Mont-d'Or, garçons et filles, 15 fr. 05. — Ecoles de St-Didier au Mont-d'Or, (Centre, St-Fortunat, Champagne), 27 fr. 75. — Mme Royer, de St-Didier, 1 fr. — Ecoles de Collonges, garçons et filles, 5 fr. 35. — Ecoles de St-Rambert-l'Île-Barbe, 8 fr. 50. — Ecoles du quartier de l'Industrie, garçons et filles, 11 fr. 90. — Ecoles de Mornant, Chaussan, Orléans, Taluyers, St-Laurent-d'Agny, St-Sorlin, 7 fr. — Ecole mixte de St-André-la-Côte, 3 fr. — Ecole de Rivierie, garçons, 2 fr. — Ecole de St-Maurice-sur-Dargoire, 2 fr. 35. — Ecoles de Rontalon, garçons et filles, 4 fr. — Ecole de St-Genis-Laval, 8 fr. 50. — Ecole de Baumand, 1 fr. 50. — Ecole de Sacuny (Brignais), 7 fr. 80. — Ecole de Charly, garçons et filles, 4 fr. 20. — Ecole de Vernaison, garçons et filles, 3 fr. 85. — Ecole d'Irigny, garçons et filles, 10 fr. 30. — Ecoles d'Oullins (Bourg), garçons et filles, 16 fr. — Oullins (Saulaies), garçons et filles, école maternelle, 6 fr. 55. — Ecoles de Pierre-Bénite, garçons et filles, école maternelle, 14 fr. 80. — Ecoles de Ste-Foy-lès-Lyon, garçons et filles, école maternelle, 6 fr. 25. — Ecoles de la Mulatière, garçons et filles, école maternelle, 8 fr. 80. — Ecoles de Chaponost, garçons et filles, 3 fr. 40. — Ecole de Soucieu-en-Jarrét, garçons, 1 fr. 80.

Ecoles de Vaugneray, garçons et filles, 7 fr. 45. — Ecoles de Pollionay, garçons et filles, 3 fr. 45. — Ecoles de Grézieu-la-Varenne, garçons et filles, 6 fr. 90. — Ecoles d'Yzeron, garçons et filles, 8 fr. 40. — Ecoles de Craponne, garçons et filles, école maternelle, 11 fr. 30. — Ecole de St-Genis-les-Ollières, garçons et filles, 7 fr. 45. — Ecoles de Ste-Consorce, garçons et filles, 2 fr. 70. — Ecole de Marcy-l'Etoile, garçons, 8 fr. 15. — Ecoles de Charbonnières, garçons et filles, 15 fr. 60. — M. Fortoul, 1 fr. — Ecoles de Brindas, Thurins, Messimy, garçons et filles, 15 fr. 80. — Ecoles de la Demi-Lune, 13 fr. 10. — Ecole de Chevigny, filles, 2 fr. 45. — Ecoles de Courzieux, garçons et filles, 5 fr. 55. — Ecoles de Villeurbanne: Maisons-Neuves, garçons et filles, 10 fr. 65. — Cité, garçons et filles, école maternelle, 24 fr. 95. — Charpenne, garçons et filles, école maternelle, 31 fr. 10. — Brosses, école mixte, 3 fr. 85. — Cusset, filles et garçons, 14 fr. 70. — Ecoles de Vénissieux, garçons et filles, 13 fr. 20. — Ecoles de St-Fons, garçons et filles, 9 fr. 65. — Ecole du Moulin-à-Vent, filles, 3 fr. 90. — Ecoles de Bron, garçons et filles, 1 fr. — Ecoles de Vaulx-en-Velin, garçons et filles, 13 fr. 25. — Un groupe de Hauts-Alpins, après la réunion générale de la Société, 10 fr. 25. — M. Brondelle, négociant, 5 fr. — Desbat, 2 fr. — Reybet, 2 fr. — Divers, 8 fr. — MM. Gillet et fils, 20 fr. — Société de Tir de Lyon, 50 fr.

Total de la 4<sup>e</sup> liste..... 844 fr. 70  
Total des listes précédentes..... 7.047 55

**7.892 fr. 25**

Par une décision récente, la Société des *Tireurs du Rhône* a voté une souscription de 50 fr. en faveur de l'Œuvre des *Plaques Commémoratives*.

Nos félicitations chaleureuses et nos remerciements à tous ces généreux donateurs.

Pontivy le 13 février 1897.

Monsieur le Président de l'Union Patriotique du Rhône, L'avant dernier n° du *Petit Journal*, m'apprend le succès de vos efforts, pour honorer d'un culte spécial les combat-

ants de 1870, morts pour la Patrie. Je me permets de vous adresser à ce sujet mes respectueuses félicitations.

Enfant du Rhône, je suis profondément touché de cet hommage rendu à la mémoire des Lyonnais morts au champ d'honneur; publiciste je suis fier de voir propager et appliquer une idée que j'ai émise dans le courant de l'année 1895.

Un article paru à cette date, dans le *Journal de Pontivy*, conseillait à toutes les municipalités de France de faire apposer sur les murs de la mairie ou de l'église, une inscription commémorative, portant le nom de ces héros injustement oubliés. L'article fut reproduit dans la presse parisienne et dans la presse provinciale; je vous adresse un extrait du *Messenger de l'Allier* qui le contient.

Promoteur de ce projet, je le mis à exécution dans la ville de Pontivy ma résidence actuelle.

Une plaque de marbre blanc y fut établie à mes frais, elle contient, avec la date et le lieu du décès, le nom et les prénoms de tous les combattants, morts dans toutes nos guerres, depuis la guerre de Crimée (comprise).

Lors de son voyage en Bretagne, Félix Faure aperçut cette stèle de marbre, demanda le nom du donateur et le félicita de cette patriotique initiative; il exprima même le vœu qu'un pareil exemple fût suivi par toutes les municipalités françaises.

Il a été suivi, en effet, par un grand nombre des communes, tant dans l'ouest que dans le centre.

Dans le Rhône, j'en ai offert une à la commune de Sainte-Foy l'Argentière, où je suis né; l'offre a été acceptée; la difficulté de réunir les renseignements sur le compte de nos morts a seule retardé son accomplissement.

Ainsi, mon idée était juste et pratique puisque vous l'aviez aussi. Je n'en suis point jaloux; quand il s'agit d'honorer la France et de perpétuer la mémoire de ses défenseurs, toute pensée féconde est la propriété de ceux qui savent la réaliser. Placé à la tête d'une noble et puissante Association, vous êtes tout désigné pour la mettre en œuvre. Souffrez que je vous en témoigne toute ma gratitude.

Permettez aussi que je vous exprime mes sentiments de sympathique admiration pour votre vaillante *Union patriotique du Rhône*. Sans être nominativement des vôtres, je le suis par l'action et par le cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma considération respectueuse.

GROMOLARD.



Condrieu, le 27 janvier 1897.

A Monsieur Kœnig, secrétaire général de l'Œuvre des Plaques Commémoratives.

Monsieur,

J'ai décidé quelques amis à se joindre à moi afin d'avoir au chef-lieu du canton une plaque commémorative rappelant aux futures générations les noms de leurs prédécesseurs morts pour la patrie en 1870-71.

J'ai écrit à mes collègues du canton pour avoir la liste de nos frères disparus en 1870-71.

Je viens vous prier de m'adresser neuf imprimés, listes de souscription, pour les neuf communes du canton de Condrieu, la commune de Condrieu ayant la sienne.

Dès que j'aurai les listes complètes de toutes les communes du canton, je m'empresserai de vous les communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire, l'assurance de mon profond dévouement et de ma vive reconnaissance.

M. FOND,

Maire de Condrieu.

P. S. — Je n'ai pas besoin de vous dire que le Conseil municipal ne faillira pas à son devoir et votera une allocation pour cette œuvre éminemment patriotique.

## CONFÉRENCE PATTÉ

Nous ne donnerons, dans ce Bulletin, qu'un court résumé de la brillante conférence du 13 février dernier, préférant renvoyer nos lecteurs au numéro 66 du *Soldat* qui contient *in extenso* le discours du distingué directeur, M. Paul Patté.

On remarquait dans l'assistance :

MM. le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon; Rivaud, préfet du Rhône; Dontenville, professeur agrégé d'histoire

au lycée Ampère, président de la conférence; Sanaoze, président de l'*Union Patriotique du Rhône* et de nombreux membres du Comité; Kœnig, vice-président de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*; le colonel Polonus; Gilardin, président de l'œuvre lyonnaise de l'*Hospitalité de nuit et de l'Assistance par le travail*; les colonels Peloux et Rambaud; Bruchon, juge de paix; Chambard-Hénon, président de l'*Association de gymnastique de Lyon et du Rhône*; Berne, président des Mobiles du Rhône; Baile, chef de cabinet du préfet; Bessières, conseiller municipal; le commandant Planet; Paul Lagrange; les capitaines Lebrun et de Béville; le capitaine Bulot, chevalier de la Légion d'honneur, un des héros du Dahomey et de Madagascar, etc.; les lieutenants Casta, Chevalier, Ferraton; un grand nombre d'officiers de l'armée active, de la réserve et de la territoriale et de présidents de Sociétés patriotiques de Lyon et du Rhône.

M. Patté a terminé ainsi sa conférence très applaudie sur « La Race et les gloires militaires de la France ».

« Et je suis heureux de pouvoir clore cette revue de nos gloires par un cri d'espérance. La France actuelle, définitivement relevée de ses ruines, revêtue d'une armure nouvelle et solide, marchant la main dans la main avec un noble et puissant allié qui, naguère, à côté du Président Félix Faure, passait en revue à Châlons ces belles troupes dont il était fier de se proclamer le frère d'armes, la France, dis-je, doit envisager non seulement le présent, mais l'avenir, avec la conscience reconfortante de sa solidité, de sa vigueur, de sa sécurité. Nous n'avons plus à craindre de surprise ni de guet-apens. Nous veillons. Le génie et la sève généreuse de la race emplissent comme autrefois nos cerveaux et nos cœurs, circulent dans nos veines, raidissent nos muscles, nous rendent aptes aux efforts souverains, et les qualités inaltérables des enfants de France ne seront pas, comme il y a vingt-sept ans, neutralisées par l'insuffisance du nombre et de l'armement, ni par l'isolement, ni par la trahison.

« Quant sonnera l'heure des résolutions et des réparations suprêmes? Nul ne le sait, mais elle ne nous trouvera pas en défaut, et sur les traces de nos héroïques aïeux, dont le souvenir et l'exemple enflammeront nos âmes, nous nous lèverons, dans un élan de tout notre être, et nous frapperons le coup formidable qui doit assurer le salut, la grandeur et la revanche de l'immortelle Patrie!

Vive la France! Vive la Race! Vive l'Armée!

## GYMNASTIQUE

On lit au Bulletin municipal (séance du 11 février 1897)

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION.

Messieurs, l'*Association de gymnastique de Lyon et du Rhône* s'adresse au Conseil municipal pour obtenir une subvention de 500 francs destinée à lui permettre d'envoyer, les 6 et 7 juin 1897, une section de gymnastes lyonnais, choisis par voie de concours entre les sociétés adhérentes, prendre part à la vingt-troisième Fête fédérale qui, cette année, a pour siège la ville de Roubaix.

Il est dans nos traditions d'encourager de semblables initiatives, lorsque nous avons la certitude que nos subventions seront dignement employées. Dans la circonstance présente, nous ne saurions concevoir la moindre inquiétude à ce sujet; le passé nous garantit de l'avenir.

A la tête de l'Association qui nous demande notre concours, nous trouvons comme président le Dr Chambard-Hénon, dont le nom, universellement aimé et respecté, nous offre une sécurité absolue; il est assisté d'auxiliaires dignes de lui et de son œuvre.

L'année dernière, à la vingt-deuxième Fête fédérale (Alger), l'Association a remporté le premier prix couronné en première division avec félicitations du jury aux moniteurs et le premier prix du championnat individuel, comme déjà en 1895.

A tous égards, par conséquent, la requête qui vous est présentée mérite d'être prise en sérieuse considération et votre troisième Commission vous propose d'accorder la subvention de 500 francs conformément d'ailleurs à l'avis de l'Administration municipale.

Le Rapporteur,

(Adopté.)

A. GOURJU.

## UNE ÉCOLE DE TISSAGE A LYON

Dans la séance du 11 février 1897, à l'occasion du vote d'une subvention accordée pour le développement du tissage mécanique, M. Gourju a exposé devant le Conseil municipal la nécessité de créer, à Lyon, dans le plus bref délai, cette Ecole de tissage dont M. le Maire Gailleton demandait déjà la création, comme conclusion d'un rapport présenté le 5 novembre 1883, après celui de la chambre de Commerce (1876).

M. Gourju a rappelé aussi que M. Carnot, lors de son premier voyage dans notre ville, en 1888, reçut, en visitant le Musée des tissus, une pétition de l'Union Patriotique du Rhône qui réclamait, pour lutter contre la concurrence étrangère, l'institution d'une école de ce genre, convenablement organisée. En 1895, au Congrès de St-Etienne, M. Sanaoze, se faisait une fois de plus l'apôtre de cette proposition.

Nous félicitons vivement M. Gourju de l'avoir reprise avec tant d'à-propos et d'éloquence, et nous espérons qu'enfin une solution favorable et définitive interviendra, pour le relèvement de notre grande industrie lyonnaise de la soierie.

## LA SAINT-CHARLEMAGNE

Nous sommes heureux de reproduire la pièce de vers suivante lue au banquet de la Saint-Charlemagne, au lycée Henri IV, le 31 janvier 1897, par son jeune auteur, M. Philippe Gonnard, ancien élève du Lycée de Lyon, auquel nous adressons toutes nos félicitations pour le sentiment élevé qui l'a inspiré dans ses beaux vers.



### I

Or, Charlemagne avait passé les Pyrénées  
Pour attaquer Marsile en son pays verneuil,  
Et l'on allait combattre, et les lourdes épées  
Pour la lutte déjà flamboyaient au soleil ;  
Déjà l'on entendait frissonner les bannières,  
Quand debout, au milieu des cohortes guerrières,  
Parla l'empereur Charle, à l'Archange pareil :

« Celui qui le plus loin dans la rude mêlée  
« S'avancera, brisant les casques, les hauberts,  
« Méprisant coup d'estoc et flèche barbelée,  
« Et jetera le plus de Mores aux enfers :  
« Qui combattra le mieux cette race maudite  
« De Mahom l'imposteur, celui-ci, je l'invite  
« A souper à ma table avec mes douze pairs ».

Alors, éperonnant son cheval de bataille,  
Il entraîna l'armée entière sur ses pas,  
Et comme entre une flèche en la chair qui tressaille,  
Les Francs, dans la rumeur immense des combats,  
S'enfonçant comme un coin parmi les infidèles  
Les brisèrent, tandis qu'avec un grand bruit d'ailes  
Les anges en volant s'entretenaient tout bas.

Quand le soleil couchant reflétant sa fournaise  
Dans les mares de sang des plateaux infinis,  
Lorsque les Francs joyeux, buvant et riant d'aise,  
Soupèrent sur le champ de bataille conquis,  
Les plus braves étaient dans la tente royale,  
Et l'on voyait, l'air très timide et le front pâle,  
Aymerillot parmi les dues et les marquis.

### II

Dix mois après, dans Aix, la ville de l'empire,  
Tous les barons buvaient sous le drapeau vainqueur,  
Pendant que résonnait sous les voûtes le rire,  
Pendant que s'élevait la joyeuse clameur,  
Le comte du palais à l'empereur vint dire :  
« Vos petits écoliers veulent vous parler, Sire.  
« — Faites-les approcher », répondit l'empereur.

La troupe des enfants pénétra dans la salle.  
Le plus hardi de tous, surmontant son effroi,  
Vint se camper devant la cathédrale royale,  
Et dit, tout en tremblant : « Sire empereur et roi,  
« Vous avez, nous dit-on, admis à votre table  
« Tous ceux qui dans votre ost, soldat ou connétable,  
« Avaient bien su frapper pour défendre la foi.

« Nous, nous ne donnons pas, Sire, des coups de lance.  
« Nous combattons aussi, mais par l'esprit vainqueur.  
« Il lutte pour entrer aux champs de la Science,  
« Les champs aux fruits dorés que promet le Seigneur  
« A qui saurait lutter vaillamment pour les prendre.  
« Et, frères des guerriers, nous pouvons bien prétendre  
« Au même espoir, au même prix, au même honneur. »

Charlemagne passa dans sa barbe fleurie  
Celle main qui pliait sous le joug les Lombards.  
« Ta requête, dit-il, est juste, sur ma vie,  
« Jeunes gens, prenez place auprès de nous, vieillards. »  
Il fit asseoir auprès de lui la jeune troupe  
Et tous, joyeusement, levant au ciel leur coupe,  
Burent à l'empereur qui protégeait les arts.

### III

Et c'est ainsi, dit-on, que le grand Charlemagne  
Qui fit plier l'orgueil du More et du Saxon,  
Qui de son fer sanglant a créé l'Allemagne  
Et, rude destructeur, fut un rude maçon,  
Quand il mourut, laissant son gigantesque ouvrage  
Crouler dans le chaos obscur du moyen âge,  
Resta des écoliers le père et le patron.

Pour nous, si notre ardeur, si notre effort sincère  
Ont mérité ce prix à nos jeunes combats,  
Sachons nous souvenir qu'il est une autre guerre  
Dont parfois le vainqueur même ne revient pas.  
Pour les dangers futurs sachons grandir nos tailles,  
Nous n'en sommes encor qu'aux premières batailles,  
Et notre but suprême est loin, bien loin, là-bas.

Oui, tout en acceptant avec joie une fête,  
Fête de nos succès, fête de nos espoirs,  
Nous savons que pour nous une lutte s'apprête  
Et que nous abordons de plus rudes devoirs ;  
Que nos victoires sont des victoires d'enfance.  
Et qu'il faut apporter nos poids dans la balance  
Que le destin suspend au-dessous des cieux noirs.

Enfants encore, il faut mûrir afin de vivre,  
Et ne pas s'endormir dans un rêve enchanté,  
Se servir du fusil aussi bien que du livre,  
Tous les deux défenseurs de notre liberté.  
Ceux-là seuls qui sauront dans les luttes dernières  
Redorer de leur sang les lauriers de nos pères  
S'assoieront au banquet de l'immortalité.

Philippe GONNARD.

## COMMUNICATIONS DES SOCIÉTÉS

### AVANT-GARDE DE VILLEFRANCHE

Président d'honneur : M. E. Guyot, sénateur du Rhône ;  
président actif : M. E. Gonin, adjoint au maire ; vice-présidents : MM. A. Laurent, adjoint au maire, et Chaize Claudius ;  
secrétaire : M. Deville J.-B. ; trésorier : M. Goujon Benoît ;  
secrétaire-adjoint : M. J. Lefranc ; trésorier-adjoint : M. Thion Francisque ;  
moniteur général : M. Caude Carré ; moniteurs adjoints : MM. Carré Constant et Soly Louis ;  
professeur d'escrime : M. Vittaux François ; adjoint : M. Dessaigne Alexandre ;  
moniteur des pupilles : M. Lemerçery G. ; trompettes, professeurs : MM. Goujon Claude et Chevenas Alp ;  
porte-drapeau : M. Orce J. ; conservateur du matériel : M. Nigay François ;  
conseil d'administration et commission technique : les membres ci-dessus, tous les moniteurs auxquels sont adjoints : MM. Moreau Pierre et Juge Adelpin,

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.